Quand Xavier Niel fait fouiller l'ordinateur d'un universitaire

13/02/2013 à 18h05

Après les journalistes, le patron de Free s'en prend à un prof d'économie, auteur d'une étude qui lui déplaît. Avec des méthodes surprenantes…

En acquérant un tiers du capital du "Monde", on pouvait espérer que Xavier Niel, le patron de Free, coutumier des procès en diffamation, allait calmer ses ardeurs procédurières. Mais pas du tout ! Depuis qu'il a lancé son offre mobile à prix réduit, en janvier 2012, "Citizen Free" a recommencé à dégainer ses plaintes. Contre les journalistes, mais aussi contre… les universitaires !

Il est 7 heures du matin, le 17 décembre 2012, quand Bruno Deffains, professeur d'économie à l'université de Paris-II Panthéon-Assas, voit débarquer à son domicile de Nancy un huissier et un expert accompagnés de deux policiers. Durant deux heures, ces messieurs passent l'ordinateur de l'universitaire au crible et copient des e¬mails et des fichiers, qui ont été placés sous séquestre. Le professeur d'économie est sous le coup d'une action en justice pour dénigrement.

(…) Ne parvenant pas à obtenir les aveux de l'économiste, Free Mobile a demandé au tribunal de grande instance (TGI) de Paris d'avoir accès à son ordinateur en vue d'engager une procédure pour dénigrement. Ce que le juge, de manière fort surprenante, a accepté.

> *Dans cette affaire, il y a une double instrumentalisation de la justice, estime Me Thibault de Montbrial, avocat du défendeur. D'abord, il y a une tentative d'intimidation et d'isolement de Bruno Deffains, qui vise à limiter ses interventions dans le débat public. Et puis cette saisie*

> *informatique non contradictoire permet à Free de mettre la main sur des documents confidentiels concernant ses concurrents !”*

Lors de la visite surprise du 17 décembre, l’universitaire a observé que l’huissier et l’expert informaticien avaient saisi, dans le moteur de recherche de son ordinateur, des mots-clés qui avaient été expressément exclus par le juge des requêtes comme “Orange” ou “SFR”.
(…) Le Nouvel Obs